

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 21 Mars 2025

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Sylvie TROTIN, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Brigitte LESIEUR, Frédérique CUGULLERE, Bernard CONSTANS

Absents excusés : M. Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Gilles GUILLAUME, M. Lucy FERRER ayant donné procuration à Mme Marie DARNER, Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, Mme Colette GONZALVES ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA, Mme Vanessa ALBERICH ayant donné procuration à Mme Claude CAMPS, M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à M. Jean-Francis FRANCHET, M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, M. Caroline LANGLAIS CONSTANS ayant donné procuration à M. Bernard CONSTANS, M. Alain GRIEU ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Secrétaire de séance : Mme Marina PICORNELL

Objet : 2025/03/07 : Approbation du Budget Primitif 2025

Vu le CGCT, et notamment son article L2312-1 qui précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires qui donne lieu à un débat en conseil municipal ;

Vu l'article L1612-2 du CGCT fixant le calendrier d'adoption du Budget Primitif ;

Vu l'article 1612-4 du CGCT fixant les règles liées à la conformité budgétaire

Vu l'article L1612-8 du CGCT portant sur les délais de transmission du Budget Primitif au représentant de l'Etat dans le département ;

Vu l'article L2312-1 du CGCT portant sur la publicité des documents budgétaires et l'article R2313-8 sur ses conditions ;

Vu le référentiel comptable M57 nouvellement adoptée par délibération du conseil en 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2025 portant sur la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ;

Considérant les éléments du Budget Primitif 2025 ci-dessous :

En section de Fonctionnement

Chapitre	Dépenses	BP 2025 Montants en €
011	Charges à caractère général	2 546 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 530 000,00
014	Atténuations de produits	61 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 058 597,67
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	378 000,00
65	Autres charges de gestion courante	686 000,00
66	Charges financières	160 000,00
67	Charges spécifiques	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	2 037,81
TOTAL		10 436 635,48

R	Recettes	10 436 635,48
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 984 680,48
013	Atténuations de charges	25 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	710,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	700 000,00
73	Impôts et taxes	444 000,00
731	Fiscalité locale	5 432 245,00
74	Dotations et participations	1 800 000,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00
TOTAL		10 436 635,48

En section d'Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025				
Chapitre	Dépenses	RAR 2024 vers 2025	Nouveaux crédits 2025	BP 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 161 566,76	1 161 566,76
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		710,00	710,00
041	Opérations patrimoniales		496 700,00	496 700,00
204	Subventions d'équipements versées		22 079,67	22 079,67
101	ECOLES	899,00	80 200,00	81 099,00
102	ENFANCE JEUNESSE	3 409,00	161 600,00	165 009,00
103	INFORMATIQUE		13 000,00	13 000,00
104	BATIMENTS	709,08	209 000,00	209 709,08
105	CIMETIERE	2 460,00	42 000,00	44 460,00
106	VIDEOSURVEILLANCE	16 105,84	-	16 105,84
107	EQUIPEMENTS DIVERS	1 203,79	93 500,00	94 703,79
108	INVESTISSEMENTS FUTURS	4 934 343,09	1 614 895,00	6 549 238,09
109	VOIRIE	227 961,85	722 500,00	950 461,85
16	Emprunts et dettes assimilées		460 000,00	460 000,00
TOTAL		5 187 091,65	5 077 751,43	10 264 843,08

Chapitre	Recettes	RAR 2024 vers 2025	Nouveaux crédits 2025	BP 2025
021	Virement de la section de fonctionnement		2 058 597,67	2 058 597,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		378 000,00	378 000,00
041	Opérations patrimoniales		496 700,00	496 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		5 960 020,41	5 960 020,41
13	Subventions d'investissement	462 525,00	909 000,00	1 371 525,00
TOTAL		462 525,00	9 802 318,08	10 264 843,08

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2025 tel que présenté ci-avant ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué en la matière à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 28 Mars 2025

Le Maire,



Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE 04 AVR. 2025